**Conseil Ameriber du 14/12/2017**

**Présents** : Dominique Breton, Elvezio Canonica, Joy Courret, Raphaël Estève, Ghislaine Fournès, Ilana Heineberg, Mélanie Moreau, Laurence Mullaly, Vanessa Saint-Martin, Lise Segas.

**Excusés** : Cecilia González Scavino, Nuria Ródriguez Lázaro, Julia Roumier, Ronald Soto Quiros.

**Ordre du jour** (3 points)

1**- Comptes rendus**. Les collègues ne siégeant pas au conseil voulaient avoir accès à son CR dans des délais plus brefs. Pour éviter CR apocryphe, la direction propose une validation par voie électronique du CR élaboré à partir des notes de membres du conseil autorisant sa mise à disposition sur le drive Ameriber sans attendre le vote lors du conseil suivant.

2- **Supplément de dotation.** La somme dont dispose Ameriber pour 2018 est finalement supérieure de 1000 euros à celle à partir de laquelle le précédent conseil a voté le budget. La direction propose (compte tenu de l’incertitude des 10% suspendus jusqu’au budget rectificatif) d’affecter une partie (la moitié) de ces 1000 euros.

La proposition est de les affecter à l’EREMM, et plus concrètement au colloque organisé en mars 2018 par Vincent Parello.

Un débat s’engage alors concernant la dotation des centres et la nécessité de tendre vers un juste équilibre. Ghislaine Fournès n’est ainsi pas favorable à l’affectation individuelle de crédits. Ce sont de son point de vue uniquement les centres qui doivent en bénéficier. La direction est d’accord avec le fait que les centres sont souverains dans la distribution des crédits, et ne voit pas d’inconvénient particulier à ce que la somme soit attribuée à l’EREMM. Son intention était simplement de donner un coup de pouce à ce colloque, dont le programme est clairement établi et la tenue effective et imminente. Laurence Mullaly intervient alors pour demander si une publication est prévue (car la publication ne dépend pas des centres mais d'Ameriber). Il lui est répondu par le responsable de l’EREMM que oui. Le conseil procède alors au vote d’une enveloppe de 500 euros supplémentaires pour l'EREMM : oui, à l'unanimité. Les 500 autres euros ne sont pas affectés pour l’instant, laissé disponibles pour le fonctionnement au fil de l’eau de l’équipe (missions de dernière minute ou autres)

3- **Calendrier.** Lise Segas et Laurence Mullaly ont attiré l’attention de la direction concernant le calendrier des réunions de l’équipe, ainsi que sur certains problèmes de communication et notamment des courriers qui ne parviennent pas à destination.

Laurence Mullaly ajoute que Doodle est un outil intéressant, mais pas idéal. Elle propose qu’on puisse arrêter un créneau, un jour, toujours le même, surtout pour certaines dates qu'on connaît bien à l'avance. La direction est d’accord sur le principe : le directeur dit qu’il est soumis à des contraintes personnelles le lundi et mardi soir. Et que donc la plage envisageable est celle des horaires scolaires en début de semaine (9h-15h30), et à partir du mercredi après-midi, toutes les plages habituelles.

Ghislaine Fournès propose de traiter cette question en début d’année universitaire, lors de la 1e réunion de septembre, et de faire un doodle pour les réunions du conseil à venir au second semestre. La question de la fréquence est posée : en dehors de toute autre contrainte particulière, le conseil doit tenir un minimum de 3 réunions par exercice. La proposition est de 2 réunions pour le 2e semestre. Pour le premier semestre une réunion aura forcément lieu début novembre, car la dotation est communiquée traditionnellement autour du 25 octobre et la ventilation des crédits doit remonter à la direction de la recherche au terme de la première semaine de novembre, date avant laquelle le conseil doit nécessairement se réunir pour le vote de cette ventilation (« vote du budget »).

**Questions diverses**

1- **Attribution des missions.** La direction demande pour des raisons de temporalité à exercer sa prérogative dans l’attribution des missions, dont la demande se fait souvent dans l’urgence et tout au long de l’année (il est naturellement difficile de réunir rapidement et fréquemment le conseil). Comme il l’a été évoqué lors de la dernière AG, une mémoire/répertoire des missions attribuées sera accessible sur le Drive à l’ensemble des membres (effectif depuis le 17 janvier 2017). Laurence Mullaly demande quels sont les critères d’attribution de ces missions. Raphaël Estève répond qu’il lui semble avoir posé la question lors du précédent conseil sans qu’émerge de volonté claire à ce sujet au sein de l’instance. Laurence Mullaly insiste sur leur importance. La direction se déclare tout à fait disposée à rouvrir le débat sur les critères, car il est beaucoup plus facile pour elle d’arbitrer entre les différentes demandes en pouvant « se retrancher » derrière des critères fixes. En l’état l’usage tacite ne semble concerner que les missions Amérique à raison d’un maximum d’une mission tous les 2 ans par collègue. Les forfaits sont rappelés : 800 euros Amérique, 300 euros Europe, 150 euros France. Vanessa Saint-Martin demande ce qu’il en est des doctorant.e.s. La direction s’est engagée à augmenter leur dotation (entre 80 et 100 euros pour la destination France) et rappelle que l'ED peut participer aussi pour les doctorant.e.s. Ce point sera remis à mettre à l'ordre du jour lors du prochain conseil.

2- **Publication Alan Pauls.** Afin de ne pas perdre l’argent qui lui avait été attribué par Ameriber sur l’exercice 2017 pour sa publication, étant donné que les PUB qui se sont engagées à publier l’ouvrage n’ont finalement pas été en mesure d’encaisser avant la mi-décembre, Raphaël Estève a procédé à une reprogrammation des crédits : il a engagé la totalité de sa dotation 2017 pour financer des dépenses programmées pour 2018 qu’il était possible d’anticiper (notamment des billets d’avion de missions demandées par des membres d’Ameriber) afin de pouvoir reporter cette dotation sur l’exercice 2018 sans aucune incidence sur le budget voté par le conseil.

3- **Les membres hors-centre.** La direction souligne sa détermination à veiller à la bonne intégration dans l’équipe et au bien-être en son sein de ses membres hors-centre, comme Sabine Tinchant ou encore Marc Audi, qui a fait parvenir à la direction une demande jugée intéressante par le conseil mais malheureusement parvenue hors délai, et dont la satisfaction sera par conséquent conditionnée à la levée par le Budget rectificatif de la suspension des 10% de notre dotation 2018.

4- **Formation des doctorant.e.s**. Pour ce qui est des modalités d’obtention des crédits ects prochainement obligatoires dans l’obtention du doctorat, la direction précise que le conseil de l’Ecole Doctorale n’a pas encore tranché sur tous les points à ce propos.

5- **Changement de nom d’Intermédialités🡪Chispa.** La démarche doit s’accompagner d’officialité et doit pour se faire être portée à la connaissance de la Direction de la Recherche et du VPCR qui tient à être informé de toute recomposition interne.

6- **Journées Ameriber.** Vanessa Saint-Martin demande si les doctorant.e.s y seront convié.e.s. La réponse est oui.

7- **Comités de suivi.** Elvezio Canonica demande s’il y a des nouveautés quant aux comités de suivi (des doctorant.e.s). Il est rappelé que la réflexion suit son cours au sein du conseil de l’Ecole Doctorale où il est en tout cas apparu que la composition de ces comités était on ne peut plus ouverte pour ce qui est du statut de leurs participants.

8- **Master Recherche Espagnol**. A propos des questions soulevées lors de la dernière AG, Ghislaine Fournès explique qu’elle a vu les étudiantes et qu’elle va réunir, dans un premier temps, le Conseil de Master. Ensuite, une réunion de département sera organisée pour apaiser les tensions existantes entre les collègues.